



COMMUNE DE
DAILLENS

PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal

Préavis N° 2021.10 CC – Espace public et routes

COMMUNE DE DAILLENS – ETUDE SUR LES AMENAGEMENTS DU RESEAU ROUTIER DU VILLAGE ET LE PASSAGE EN ZONE 30 DE TOUT OU UNE PARTIE DE CE DERNIER

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

A. Contexte

Notre village est à la croisée de quatre routes principales qui permettent de relier d'une part Penthalaz à Bettens et d'autre part, Eclépens à Penthaz. Ces quatre axes, qui se croisent au centre de notre village, se trouvent être des routes cantonales en traversée de localité marquées par un fort trafic pendulaire, mais aussi de poids-lourds en raison des entreprises et industries situées dans le secteur.

Les nuisances induites par le trafic de transit ont poussé des citoyennes et citoyens à adresser une pétition à la Municipalité en 2018, demandant aux autorités communales de prendre des mesures pour réduire le trafic de transit dans le village. Un postulat visant les mêmes buts a été déposé lors du Conseil communal du 18 juin 2018 par M. le conseiller communal Juan-Carlos Hernandez.

Suite à cela, un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour faire un état des lieux de la situation, et faire des propositions quant à des mesures à prendre pour réduire le nombre de poids lourds traversant le village (préavis 01.2019, adopté par le Conseil communal le 4 mars 2019).

Un certain nombre de mesures ont par ailleurs déjà pu être mises en œuvre ces dernières années (rétrécissement horizontaux, priorité de droite, zones 30 dans certaines rues).

Enfin, la Municipalité a la volonté, en collaboration si possible les communes voisines, d'améliorer et sécuriser son réseau cyclable sur le réseau cantonal.

Le temps semble venu d'aller plus loin et avoir une vision globale et multimodale à l'échelle du village en termes de modération de trafic et de mesures à mettre en œuvre. La Municipalité a ainsi sollicité le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA pour faire une offre d'étude permettant de répondre à cette problématique. Ce nouveau préavis permet de remettre l'ouvrage sur le métier avec l'avantage de tenir compte des toutes dernières directives cantonales.

B. Mesures prises ces dernières années

La Municipalité a, au cours de ces dernières années, entrepris diverses démarches visant à réduire le trafic de transit sur les principaux axes routiers du village et à réduire la vitesse des véhicules y circulant. Des aménagements aux entrées du village ont ainsi été créés pour rendre plus difficile le croisement de deux véhicules, et donc les contraindre à ralentir. Des priorités de droite ont été créées aux principaux carrefours du village, afin là aussi de réduire la vitesse des véhicules. Enfin, des zones « 30 km/h » ont été créées dans plusieurs rues du centre du village pour sécuriser le secteur de l'école et rendre moins attractive la traversée du village par les axes secondaires.

Des contacts réguliers ont également eu lieu avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), afin de voir ce qu'il était possible d'entreprendre dans le respect des lois fédérales et cantonales, qui régissent pour une bonne part tout aménagement sur des axes routiers non secondaires.

La création d'une route de contournement a également un temps été envisagée, et un projet avait même été mis à l'enquête au début des années 2000. Elle n'a cependant pas pu être réalisée pour diverses raisons, au vu des contraintes cantonales en la matière. Le trafic sur les axes principaux du village n'est pas suffisant d'après les barèmes cantonaux (à l'époque, plus de 10'000 véhicules/jour et une proportion importante de véhicules lourds) pour pouvoir envisager une telle option. Cette idée doit donc être écartée pour l'heure.

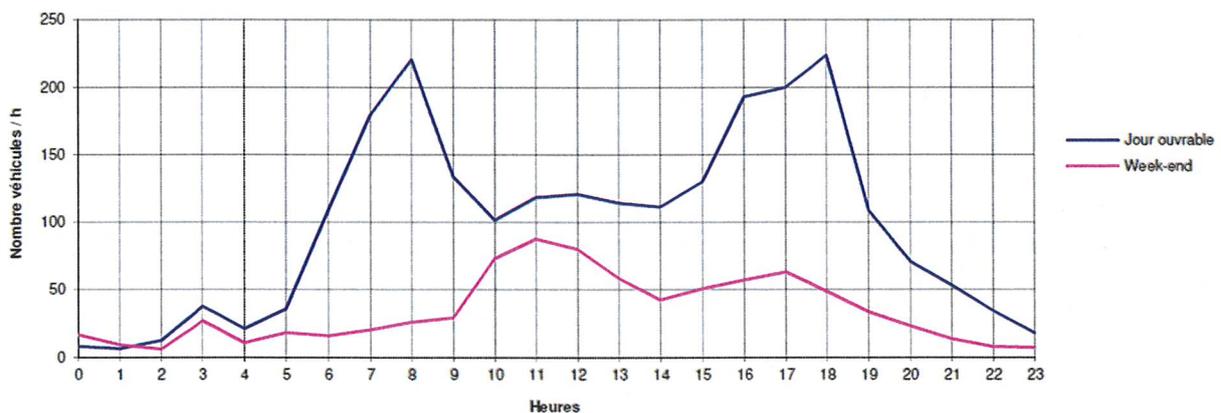
C. Information sur le trafic routier à Daillens en 2019

Ces dernières années, le trafic a augmenté de manière substantielle dans la région et Daillens subit, tout comme la plupart des communes, les nuisances de la circulation. Les axes de transit que sont les Route de Penthaz, de Cossonay-Gare, de Bettens et d'Eclépens et la Rue Jean Villard-Gilles sont les principales concernées. Un comptage a été effectué par la Direction générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) entre les 02 et 08 avril 2019, dans le cadre de l'étude mandatée par la commune sur le trafic de transit.

Comme le montre le tableau ci-après, représentant la répartition du trafic enregistré sur la Rue Jean Villard-Gilles, un nombre plus important de passages a lieu aux heures dites « de pendulaires », entre 07h00 et 08h30 du matin et entre 16h30 et 18h00. À noter cependant que l'on reste au-dessus de 100 véhicules par heure entre 05h00 et 20h00 en semaine.

Transversale: 010481 - Daillens
Directions: Direction A, Direction B
Voies: Centre du village, Eclépens
Classes: 50 Km./h.
Période: 02.04.2019 - 08.04.2019
Divers:

Répartition journalière du trafic total : jours ouvrables et week-end



D. Buts de l'étude

La Municipalité souhaite désormais aller plus loin et avoir une vision globale et multimodale à l'échelle du village en termes de modération de trafic et de mesures à mettre en œuvre.

Aussi, les buts de cette étude sont les suivants :

- établir un diagnostic multimodal de la situation au centre du village (en localité) ;
- définir un schéma de circulation compatible avec les objectifs de la commune (sens de circulation, régimes de vitesse, limitation de trafic...) tout en respectant les contraintes supérieures ;

- proposer les principes des mesures de circulation et d'aménagements urbains visant à répondre aux objectifs.

Le périmètre de l'étude sera constitué de l'ensemble du réseau de voirie du village, avec un accent particulier sur les deux routes cantonales en traversée (Routes d'Eclépens, Cossonay-Gare et Rue JV Gilles) et de mise en zone 30km/h l'ensemble du village.

E. Programme de travail en 3 phases

Pour atteindre les buts précités, il est proposé de réaliser le programme de travail ci-après :

Phase 1 : Diagnostic de la situation actuelle et définition des objectifs

Cette phase doit permettre de poser les bases du mandat et d'obtenir les données essentielles :

- prise de connaissance du site et des documents à disposition (projets routiers en cours, comptages, planifications, postulats, pétitions...).
- analyse des données de comptages de la DGMR, dont certains ont déjà été réalisés en 2019 sur les axes principaux en localité dans le cadre de la précédente étude de mobilité. Il sera nécessaire d'organiser avec la DGMR de nouveaux comptages sur d'autres axes plus secondaires, comme le chemin des Montets, permettant de connaître le volume, la classification (notamment part poids-lourds) et la vitesse des véhicules sur une semaine représentative (hors vacances scolaires). Dans le cadre de la création de zones 30 ou de zones de rencontre, il est en effet nécessaire de disposer de ces données ;
- établissement des plans de charges journalier (TJM) actuels, avec mise en valeur des vitesses et du pourcentage de trafic poids-lourds lorsque l'information sera connue ;
- analyse de l'accidentologie en consultant le guichet cartographique de la Confédération ;
- illustration du réseau de transports publics avec les arrêts projetés ;
- mise en évidence des itinéraires piétonniers (en lien avec les arrêts de bus, écoles, commerces) ;
- identification des itinéraires vélos et des principaux pôles générateurs de cyclistes. Il sera notamment tenu compte de l'itinéraire Suisse Mobile à vélo qui traverse la commune ;
- établissement d'un diagnostic multimodal du village de manière à pouvoir identifier les principales contraintes du site (localisation de l'école, commerces, équipements publics, trafic agricole etc.), les problèmes de sécurité (vitesses, visibilité, gabarits, aménagements manquants, etc.), les pistes d'amélioration et d'établir un état des lieux à la fois quantifié sur la base des comptages mais aussi nourri de manière qualitative en termes de vision et ressenti sur place grâce à la visite de terrain, les échanges avec la Municipalité et la démarche participative en option ;
- détermination d'objectifs multimodaux à atteindre en cohérence avec les planifications supérieures et communales.

Transitec propose de compléter ce diagnostic mobilité par une démarche participative avec les citoyens de manière à écouter leur ressenti et prendre note de leur expertise d'usage en leur permettant de signaler les lieux qu'ils jugent problématiques.

Phase 2 : Définition d'un schéma de circulation

Cette phase doit permettre de définir le schéma de circulation sous forme d'un concept simple (sens de circulation, vitesses, fermetures, itinéraire Suisse Mobile), qui permettra d'atteindre les objectifs définis auparavant :

- rappel des objectifs de la modération, des bases légales, des caractéristiques en matière de traitement de l'espace, des priorités, des vitesses pour les zones 30 et zones de rencontre, et ainsi du champ d'application de ces mesures respectives ;
- génération de variantes de schéma de circulation dans le village sous la forme de concepts simples. Trois variantes sont envisagées dans l'offre ;
- évaluation sommaire des avantages, inconvénients, risques et opportunités des différents scénarios sous la forme d'une analyse multicritères ;
- recommandation d'un scénario optimal pour la commune et ses citoyens et acceptable pour tous les usagers (entreprises, agriculteurs, pendulaires).

Phase 3 : Principes des mesures de circulation et d'aménagements urbains

L'objectif de cette phase est d'avancer d'un pas vers la concrétisation du schéma de circulation validé ci-avant. Les tâches suivantes sont ainsi proposées :

- présentation d'un catalogue de mesures envisageables avec apport de références, avantages, inconvénients, normes à respecter ;
- proposition et localisation de mesures adaptées au schéma de circulation. Il n'est pas prévu ici de générer plusieurs variantes ou d'aller dans un niveau de détail d'avant-projet avec un chiffrage par exemple, mais plutôt de montrer ce qu'il serait envisageable d'aménager ;
- mise en exergue de mesures pouvant être mises en œuvre rapidement pour concrétiser à court terme le nouveau schéma de circulation.

F. Choix du bureau d'ingénieurs

La Municipalité a choisis le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA qui présente plusieurs atouts pour mener à bien cette étude. Le bureau dispose en effet d'une longue expérience (60 ans) dans le canton de Vaud et dans la réalisation d'études multimodales traitant d'enjeux complexes. Une méthodologie rigoureuse et éprouvée, ainsi que la diversité des problématiques abordées dans les analyses réalisées en région vaudoise constituent deux atouts indéniables pour mener à bien cette étude.

Transitec a d'ailleurs déjà mené de nombreuses études similaires ou dans le secteur, notamment dans notre village dans le cadre de l'implantation du centre de logistique d'AMAG dans la zone industrielle, avec évaluation des effets sur le trafic, en 2017.

G. Budget

Le coût total des démarches décrites ci-dessus est de **26'000 francs TTC**, réparties comme suit :

Honoraires du bureau d'ingénieur CHF 23'500.00

TVA CHF 1800.00

Imprévus CHF 700.00

TOTAL CHF 26000.00

H. Conclusion

Le trafic, notamment celui de transit, s'avère par moments problématique dans notre village et les attentes sont grandes dans une partie importante de la population vis-à-vis de solutions visant à en réduire les nuisances et à sécuriser nos axes routiers.

Après une première étude en 2019 visant à poser un diagnostic et à esquisser des pistes, il est temps de franchir un pas supplémentaire, et d'étudier en détail les différentes options qui s'offrent sur l'ensemble de notre réseau routier pour atteindre les buts évoqués ci-dessus.

Au vu de tout cela, la Municipalité vous invite à adopter les conclusions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

- vu le présent préavis municipal n° 2021.10 CC ;
- entendu les rapports des Commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau TRANSITEC pour une étude sur les aménagements du réseau routier du village et le passage en zone 30 de tout ou une partie de ce dernier ;
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire, soit la somme de **26'000 francs TTC** ;
- d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la Bourse communale ;
- d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2023.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

MUNICIPALITE DE DAILLENS

Le Syndic

La Secrétaire

Alberto MOCCHI

Valérie BENEDETTI-PLUESS

Délégué municipal : M. Claude HERREN, Conseiller municipal

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 29 novembre